

Division du 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Karine BISTER

Cheffe de Division

Laurence DENOUAL

Gestionnaire

ce.35div1aff@ac-rennes.fr

Kevin SAK

Gestionnaire

ce.35div1remp@ac-rennes.fr

Cellule mobilité

02.99.25.35.01.

1 Quai Dujardin - CS 73145
35031 RENNES Cedex

Rennes, le 23 mars 2021

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine
à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles
(pour attribution)

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
en charge du premier degré
(pour information)

Objet : Mobilité des enseignants du Premier degré – Phase intra départementale Rentrée scolaire 2021.
Postes à exigences particulières nécessitant un entretien devant une commission.

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 13-11-2020 (MENH2030236X) parue au B.O spécial n°10 du 16 novembre 2020 ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 08-02-2021 parue sur TOUTATICE / Ressources administratives.

En application des dispositions visées en référence, je vous informe que les opérations du mouvement intra départemental 2021 se préparent actuellement.

Comme chaque année, je souhaite accorder une attention particulière à la mobilité sur certains postes qui nécessitent des aptitudes vérifiées par une commission départementale.

L'attribution de ces postes se fera ensuite au barème pour les candidats ayant obtenu un avis favorable de la part de la commission départementale.

Les postes concernés sont les suivants ([CTRL + clic sur la fiche pour accéder au détail](#)) :

FICHE postes n° 11	Dispositifs pour élèves à haut potentiel (E.H.P.)
FICHE postes n° 12	Direction avec décharge totale et Direction en R.E.P.
FICHE postes n° 13	Postes Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN)
FICHE postes n° 14	Scolarisation des élèves allophones arrivants (UPE2A) Scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)
FICHE postes n° 15	Dispositifs pour la scolarisation des moins de trois ans
FICHE postes n° 16	Classes à horaires aménagés Musique et dispositifs musique particuliers
FICHE postes n° 17	Coordonnateur REP et Enseignant surnuméraire Cité Éducative
FICHE postes n° 18	Coordonnateur AESH

1 - Procédure :

Les candidats doivent obligatoirement :

- constituer un dossier composé d'une lettre de motivation et d'un CV (documents en PDF)
- l'adresser uniquement par mail **avant le 06/04/2021 14h00 délai de rigueur** à l'adresse ce.35div1aff@ac-rennes.fr
- effectuer ensuite la saisie électronique de vos vœux lors de l'ouverture du serveur SIAM (du 6 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59).

Signalé :

- en l'absence de dossiers avec lettre et CV, le vœu saisi sera invalidé ;
- en l'absence de vœu saisi, le dossier constitué et transmis ne sera pas étudié.

Il est rappelé la nécessaire utilisation de votre webmail (messagerie électronique académique de type «prenom.nom@ac-rennes.fr» pour transmettre votre dossier.

Les adresses privées (type gmail, orange, etc...) ne sont parfois pas reconnues par le serveur de courrier académique et votre message risque de ne pas aboutir jusqu'à l'adresse ce.35div1aff@ac-rennes.fr
Sans réception de votre dossier, votre candidature ne sera pas traitée.

2 - Examen des candidatures :

L'examen s'effectuera :

- si besoin et en fonction du nombre de candidatures, par un premier classement à partir des lettres de motivation, C.V. et toute pièce qui pourrait étayer l'expérience en rapport avec la fonction sollicité(e) transmis par les candidats, classement réalisé par une commission départementale ;
- puis par des entretiens auprès d'une commission départementale.

Les entretiens se dérouleront courant du mois d'avril ou juste au retour des congés de printemps, soit en distanciel soit en présentiel.

Les candidats veilleront à se rendre disponibles à ces périodes et recevront confirmation du jour et de l'heure par mail sur leur adresse académique (webmail).

Mes services restent à votre disposition pour toute question ou aide technique.

La cellule mobilité peut vous accompagner dans votre démarche et répondra sur la ligne dédiée 02.99.25.35.01 tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h à compter du mercredi 24 mars 2021.

**L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique**

signé

Dominique BOURGET

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	FICHE postes n° 11 ⇒ Coordonnateur dispositif pour élèves à haut potentiel (E.H.P.)
Division du 1^{er} degré - DIV 1 C Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

**Poste d'enseignante coordonnateur/coordonnatrice d'un dispositif pour élèves à haut potentiel (EHP) en grandes difficultés d'adaptation scolaire.
RENNES Collège Echange (0350759K)**

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr **avant le 6 avril 2021 14h**
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

Le poste est ouvert à des enseignants du 1^{er} degré ou du 2nd degré. Une certification CAPASH, 2CASH ou CAPPEI serait appréciée. **Il n'est pas compatible avec un exercice à temps partiel.**

Le dispositif fonctionne en partenariat avec le Centre National d'Aide aux enfants et adolescents à Haut Potentiel (CNAHP), service hospitalier de pédopsychiatrie du CHR Guillaume Rénier, cheffe de service Pr Tordjman.

Le dispositif accueille 8 élèves inclus dans les classes du collège. Il est coordonné par un enseignant à temps plein et bénéficie du concours d'une AVS également à temps plein.

L'enseignant coordonnateur participe sur son temps de service aux réunions de synthèse ou de suivi organisées par le CNAHP.

Missions :

- Permettre le maintien de la scolarisation en milieu ordinaire (collège) de jeunes à haut potentiel intellectuel rencontrant des difficultés d'adaptation et d'insertion dans le cadre scolaire
- Favoriser écoute et médiation entre ces jeunes, les enseignants du collège, les familles

Compétences requises :

- Connaissance et expérience du haut potentiel et/ou des problématiques de l'école inclusive
- Capacité à travailler en partenariat avec le service hospitalier d'appui et l'équipe pédagogique du collège
- Capacité à établir des liens entre les différents partenaires (famille, enseignants, médecins)
- Capacité à définir des adaptations dans le cadre de la classe en lien avec les enseignants du collège

Modalités de recrutement :

S'agissant d'un poste à exigences particulières, les candidats devront adresser un CV et une lettre de motivation et seront convoqués à un entretien après la saisie des vœux.

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche postes à entretien - N° 12 Postes de direction : - Directions avec décharge totale - Directions en R.E.P. et R.E.P. +
Division du 1 ^{er} degré - DIV 1 C			
Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

1. Principes généraux de nomination

Nature des postes	Conditions de nomination
Direction d'écoles élémentaires, primaires ou maternelles de deux classes et plus	→ Accès réservé en priorité aux directrices et directeurs en titre, aux enseignants ayant exercé en cette qualité pendant au moins 3 ans par le passé, après inscription sur Liste d'Aptitude, ainsi qu'aux enseignants accédant à cette fonction par inscription sur la Liste d'Aptitude aux fonctions de directeur d'école ① : nomination à titre définitif ① Pour les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude correspondante, se reporter à la note de service transmise via l'application I-prof le 29/10/2020. → Dans les autres cas : nomination à titre provisoire

Un enseignant nommé sur un poste de direction régulièrement publié (année n-1) et non pourvu, bénéficie d'une priorité pour un maintien sur ce poste, lors de la participation au Mouvement année n :

- À titre provisoire, après avis de l'I.E.N, tant qu'il ne remplit pas les conditions réglementaires d'inscription sur la Liste d'Aptitude aux fonctions de directeur ;
- À titre définitif, sous réserve qu'il sollicite et obtienne son inscription sur cette liste dès lors qu'il remplit les conditions requises.

2. Situations particulières - Postes de direction bénéficiant d'une décharge totale

Décharge totale	≥ 14 classes et plus en école élémentaire ou primaire	≥ 13 classes et plus en école maternelle
------------------------	--	---

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le 6 avril 2021 14h
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

Un directeur déchargé aura des compétences :

- D'analyse des résultats des élèves sur les indicateurs nationaux.
- D'expertise pédagogique pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques.
- D'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés.
- De conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives).
- De mobilisation des ressources humaines autour des aides personnalisées, de stages de réussite et des compétences repérées (LV, usages du numérique, Sciences, Histoire des arts).
- De médiation, d'écoute et de gestion.
- De prévention et de régulation des conflits.
- De mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

Profil attendu

- Être inscrit sur la Liste d'Aptitude
- Avoir une connaissance des politiques nationales et de leurs déclinaisons académiques et/ou départementales.
- Avoir des repères sur les compétences attendues en fin de cycle et sur le socle commun.

3. Situation particulière - Direction d'écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP+) Voir Fiche d'information n°2 – Éducation Prioritaire.

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le 6 avril 2021 14h
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

Ces écoles réclament de la part des enseignants une disponibilité en temps et en esprit plus importante car ils doivent, encore plus qu'ailleurs :

- Être ouverts aux innovations.
- Travailler en équipe au sein de l'école et avec les enseignants des autres établissements scolaires du réseau d'éducation prioritaire (maternelles, élémentaires, primaires, collège), dans le cadre projet de réseau et de mener à bien les actions retenues, internes à l'école ou partenariales.
- Développer les relations et la communication avec les partenaires que sont les familles, les travailleurs sociaux, les services municipaux, les élus et les associations...

Listes des écoles et collèges en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP +) – Rentrée 2021

COLLÈGE – TÊTE DE RÉSEAU	COMMUNE	Code U.A.I	Nom école	
CLG PAUL FÉVAL DOL-DE-BRETAGNE (0350708E) REP DOL-DE-BRETAGNE	BAGUER-MORVAN	0350114J	EPPU VINCENT VAN GOGH	REP
	BAGUER-PICAN	0351750M	EPPU LES TROIS PRUNUS	REP
	CHERRUEIX	0351646Z	EPPU LES MOULINS	REP
	DOL-DE-BRETAGNE	0350224D	EPPU LOUISE MICHEL	REP
	MINIAC-MORVAN	0351668Y	EPPU LE DORIS	REP
	MONT-DOL	0350357Y	EPPU SIMON SIRODOT	REP
	PLERGUER	0350407C	EPPU LES BADIOUS	REP
	ROZ-LANDRIEUX	0350438L	EPPU	REP
	ST-GUINOUX	0350484L	EPPU LES CÈDRES	REP
	MESNIL ROC'H (Ex TRESSÉ)	0350588Z	EPPU TRESSÉ	REP
	LE TRONCHET	0350688H	EPPU ALBERT AUBRY	REP
	LE VIVIER-SUR-MER	0350687G	EPPU FRANCIS CHEVALIER	REP
CLG HAUTES-OURMES RENNES (0350964G) REP RENNES	RENNES	0350944L	EMPU GUILLEVIC	REP +
	RENNES	0352199A	EEPU GUILLEVIC	REP +
	RENNES	0352018D	EMPU HENRI WALLON	REP +
	RENNES	0352435G	EMPU VOLGA	REP +
	RENNES	0352258P	EEPU VOLGA	REP +
CLG ROSA PARKS RENNES (0350895H) REP RENNES	RENNES	0352810P	EPPU ANDRÉE CHEDID	REP
	RENNES	0350941H	EMPU GUYENNE	REP
	RENNES	0352271D	EEPU GUYENNE	REP
	RENNES	0350667K	EMPU JEAN MOULIN	REP
	RENNES	0352207J	EEPU JEAN MOULIN	REP
CLG LA BINQUENNAIS RENNES (0351851X) REP RENNES	RENNES	0352687F	EMPU PASCAL LAFAYE	REP
	RENNES	0352669L	EEPU PASCAL LAFAYE	REP
	RENNES	0352220Y	EMPU TORIGNÉ	REP
	RENNES	0352150X	EEPU TORIGNÉ	REP

COLLÈGE - TÊTE DE RÉSEAU	COMMUNE	Code U.A.I	Nom école	
CLG LES CHALAI RENNES (0350734H) REP RENNES	RENNES	0350647N	EMPU CLÉMENCEAU	REP
	RENNES	0352187M	EPU CLÉMENCEAU	REP
	RENNES	0350665H	EMPU CLOTEAUX	REP
	RENNES	0352136G	EPU CLOTEAUX	REP
	RENNES	0352689H	EMPU JACQUES PRÉVERT	REP
	RENNES	0352670M	EPU JACQUES PRÉVERT	REP
CLG CLOTILDE VAUTIER RENNES (0350913C) REP RENNES	RENNES	0352688G	EMPU GANTELLES	REP
	RENNES	0352668K	EPU GANTELLES	REP
	RENNES	0352209L	EPU TRÉGAIN	REP
REP ST-MALO	ST-MALO	0350718R	EMPU LA DÉCOUVERTE	REP
	ST-MALO	0351762A	EPU LA DÉCOUVERTE	REP
	ST-MALO	0352278L	EPU ANGÈLE VANNIER	REP
	ST-MALO	0350905U	EMPU BELLEVUE	REP
	ST-MALO	0351032G	EPU BELLEVUE	REP
	ST-MALO	0350509N	EMPU DANIEL GÉLIN	REP
	ST-MALO	0350508M	EPU ROCABEY	REP
CLG PIERRE PERRIN VAL-COUESNON (0350052S) REP TREMBLAY	BAZOUGES-LA-PÉROUSE	0352325M	EPU VILLECARTIER	REP
	CHAUVIGNÉ	0351816J	EMPU	REP
	MARCILLÉ-RAOUL	0351663T	EPU	REP
	RIMOU-ROMAZY <u>RPI</u>	0350435H	EPU	REP
	ST-RÉMY-DU-PLAIN	0350539W	EPU	REP
	VAL-COUESNON (Ex ANTRAIN)	0352685C	EPU JEAN DE LA FONTAINE	REP
	VAL-COUESNON (Ex TREMBLAY)	0351617T	EPU RENÉ LOUCHE-DESFONTAINES	REP

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche postes à entretien - N° 13 POSTES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS AUX USAGES DU NUMÉRIQUE
Division du 1 ^{er} degré - DIV 1 C Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

POSTES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS AUX USAGES DU NUMÉRIQUE

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le **6 avril 2021 14h**
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

Les ERUN sont regroupés dans un service départemental sous la responsabilité de l'IEN adjoint 1er degré. Le/la CPD chargé(e) du numérique en assure la coordination et la vérification des missions. Ils reçoivent une lettre de mission qui sert de cadre à leur évaluation.

Ces missions s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'accompagnement, sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission, des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscriptions :
 - Mise en œuvre des usages du numérique dans le cadre des référentiels d'enseignement
 - Mise en œuvre de projets numériques nationaux, académiques et départementaux
 - Accompagnement des équipes pédagogiques des écoles
 - Soutien aux équipes de circonscription dans l'utilisation des outils numériques à des fins pédagogiques
- La contribution à la formation des enseignants en lien avec les IEN et les équipes académiques
 - Contribution à la mise en œuvre des actions de formation d'enseignants, visant la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique
 - Participation au sein d'une équipe de formateurs à l'ingénierie de parcours de formation à distance
 - Accompagnement des enseignants dans le cadre des formations hybrides sur m@gistère
- L'aide et le conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative
 - Aide à la décision et expertise auprès des inspecteurs, des équipes pédagogiques des écoles et des représentants des collectivités territoriales

Ils peuvent être amenés à travailler en relation étroite avec les services de la DSDEN 35 sur différents dossiers (équipement des écoles, messagerie électronique, communication dans le cadre de la sécurité et de la prévention dans le cadre de l'usage d'Internet...).

Compétences requises :

- Bonne maîtrise des outils numériques et de leurs usages pédagogiques
- Qualités de formateur
- Qualités d'organisation d'expertise et de conseil
- Capacité à travailler au sein d'une équipe
-

Contraintes du poste :

- Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée.

Nomination :

L'enseignant retenu sur cette mission est nommé par délégation la 1^{ère} année et reste titulaire de son poste. Il doit solliciter à nouveau ce poste au Mouvement suivant pour une nomination à titre définitif.

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche postes à entretien - N° 14 >Scolarisation : → Des élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) → Des élèves allophones nouvellement arrivés non scolarisés antérieurement (UPE2A - NSA) → Des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) >Enseignant animateur auprès du pôle CASNAV 35
Division du 1 ^{er} degré - DIV 1 C Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Ces postes sont incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Modalités de candidatures et entretien - Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le 6 avril 2021 14h - Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59) Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)

La liste des postes concernés figure ci-dessous. Lors de la publication des postes, les supports seront identifiés avec les libellés ci-dessous (si besoin, la recherche pourra donc se faire sur le code école ou collège, puis sur la catégorie de support).

<u>Implantation des postes UPE 2A - Écoles</u>			Descriptif → se reporter à la page 9
École et U.A.I. école	Type de support		
BRUZ EPPU Jacques PREVERT (0352241W)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> BRUZ et PACE EEPU Guy Gérard
FOUGERES EPPU Forairie (0352519Y)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> FOUGERES EEPU Forairie et EPPU Odile Gautry
RENNES EEPU L'ILLE (0352667J)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU l'Ille et Sonia Delaunay
RENNES EEPU Moulin du Comte (0350631W)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU Moulin du Comte et Albert de Mun
RENNES EEPU Jean ZAY (0350612A)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU Jean Zay et Duchesse Anne
RENNES EEPU Liberté (0351774N)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU Liberté et Contour Saint Aubin
RENNES EEPU Oscar LEROUX (0350596H)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Modification écoles d'intervention rentrée 2021</u>	<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU Oscar Leroux et Guillevic
RENNES EEPU Jules ISAAC (0351989X)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU Jules Isaac et Camille Claudel
RENNES EEPU Poterie (0350635A)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU Poterie et Jacques Prévert
RENNES EEPU Jean Rostand (0352158F)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> RENNES EEPU Jean Rostand et EPPU Trégain
SAINT JACQUES EPPU S. Lacore (0352437J)	UPEA - PRIMO ARRIVANT		<u>Secteur d'intervention :</u> SAINT JACQUES EPPU Suzanne Lacore et L'HERMITAGE EEPU
VITRE EPPU Jean GUEHENNO (0352434F)	UPEA - PRIMO ARRIVANT	<u>Modification écoles d'intervention rentrée 2021</u>	<u>Secteur d'intervention :</u> VITRE EPPU Jean Guehenno et LA GUERCHE DE BRETAGNE EEPU Brisou-Pellen

Implantation des postes UPE 2A - Collèges			
Collège et R.N.E. école	Catégorie support		Descriptif → se reporter aux pages indiquées
RENNES Collège Clotilde Vautier (0350913C)	E1D SPE		UPE2A (→ Se reporter à la fiche de poste page 10)
RENNES Collège Anne de Bretagne (0351638R)	E1D SPE		UPE2A (→ Se reporter à la fiche de poste page 10)
RENNES Collège Cleunay (0350760L)	E1D SPE	NB : Priorité maintien pour l'enseignant nommé rentrée 2020	UPE2A NSA (→ Se reporter à la fiche de poste page 11)

UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) - Ecoles

La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

Objectifs de scolarité

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe de référence et donc prévoir des temps d'inclusion en classe ordinaire.

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire.

Le livret scolaire unique (LSU) est l'outil de suivi à utiliser au sein de l'école.

Missions spécifiques des postes de coordonnateur d'UPE2A :

Placés sous l'autorité de l'IEN de circonscription, l'enseignant(e) en charge de l'UPE2A est aussi un(e) collaborateur(trice) et un(e) interlocuteur(trice) privilégié(e) du CASNAV. Son action, qui s'inscrit dans la cohérence de ce réseau académique, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles départementales et académiques :

- Aider à la scolarisation effective et réussie : accueillir les élèves et leur famille
- Poser les apprentissages premiers des élèves et accompagner les équipes pédagogiques
- Assurer le suivi, l'orientation des élèves ; renforcer la fluidité de leur parcours scolaire
- Faire partie d'un réseau CASNAV

Ces enseignants peuvent être amenés, s'ils l'acceptent, à accueillir des stagiaires en observation au sein du dispositif et à participer à des actions de formation en direction des professeurs des classes ordinaires.

- Développer l'inclusion des élèves en partenariat avec les enseignants de classe ordinaire qui les accueillent (mise en place de réunions régulières autour du parcours scolaire de l'élève)

Profil

Tout enseignant volontaire ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue seconde ou justifiant d'une expérience dans le domaine.

Compétences particulières attendues :

- Valeurs éthiques et professionnelles
- Compréhension des enjeux d'une école inclusive
- Expertise pédagogique en termes de personnalisation des parcours d'apprentissage

Pour toute précision complémentaire par rapport à ces postes, vous pourrez contacter le secrétariat de l'IEN des circonscriptions concernées.

Description du poste

L'enseignant est responsable d'un dispositif de soutien FLS, qu'il coordonne et dans lequel il enseigne. L'enjeu de son action, qui s'inscrit en cohérence avec la politique académique, est proprement inclusif. Dans cette perspective, il convient que l'emploi du temps du professeur se partage entre des temps d'enseignement du FLS et des temps d'enseignement en classe « ordinaire ». Le maintien de cette bivalence disciplinaire est autant que possible privilégié car il participe d'une éducation inclusive, respectueuse du droit scolaire commun aux élèves à besoins particuliers et aux autres élèves de l'établissement.

Au sein de son établissement scolaire, le professeur de FLS s'attache à développer les volets suivants :

1. Accueillir les élèves et leur famille en :

- Réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
- Contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture, avec l'appui du CASNAV ;
- Définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
- Aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Assurant l'information des différents partenaires institutionnels, avec l'appui du CASNAV.

2. Poser les apprentissages premiers des élèves allophones et accompagner les équipes pédagogiques par :

- Une communication rassurante et dynamique, entretenue avec les équipes enseignantes, les personnels de la vie scolaire, les responsables des élèves, menée à l'interne de l'établissement (par exemple, lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe ou d'enseignement) ou dans son réseau (participation aux cercles apprenants, dialogue avec les autres enseignants ressources dans les écoles et établissements ou conseils donnés aux chefs d'établissement, CPE, etc.) ;
- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV sur le site académique ;
- Une information sur les besoins et les progrès des élèves, transmise régulièrement à la communauté éducative ;
- Des éclairages sur les modalités d'évaluation et la mise en œuvre du suivi des élèves.

3. Faire partie du réseau CASNAV en :

- Soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique et de mise en réseau du CASNAV ;
- Participant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
- Actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV ;
- En fournissant des bilans réguliers de son activité.

Compétences professionnelles requises

Valeurs et éthique professionnelles :

- Être porté par une éthique de la responsabilité ;
- Être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

Compréhension des enjeux d'une École plus inclusive :

- Être garant des principes inclusifs présentés dans le Code de l'éducation ;
- Connaître le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire.

Expertise didactique et pédagogique :

- Détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante.

UPE2A - NSA (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants, non scolarisés antérieurement) - Collèges

Description du poste

L'enseignant.e est responsable d'un dispositif de soutien FLS, qu'il coordonne et dans lequel il enseigne. L'enjeu de son action, qui s'inscrit en cohérence avec la politique académique, est proprement inclusif.

Au sein de son établissement scolaire, le professeur de FLS s'attache à développer les volets suivants :

1. Poser les apprentissages premiers des élèves allophones non scolarisés antérieurement et accompagner les équipes pédagogiques par :

- Une communication rassurante et dynamique, entretenue avec les équipes enseignantes, les personnels de la vie scolaire, les responsables des élèves, menée à l'interne de l'établissement (par exemple, lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe ou d'enseignement) ou dans son réseau (participation aux cercles apprenants, dialogue avec les autres enseignants ressources dans les écoles et établissements ou conseils donnés aux chefs d'établissement, CPE, etc.) ;
- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV sur le site académique ;
- Une information sur les besoins et les progrès des élèves, transmise régulièrement à la communauté éducative ;
- Des éclairages sur les modalités d'évaluation et la mise en œuvre du suivi des élèves.

2. Accueillir les élèves et leur famille en :

- Réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
- Contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves allophones non scolarisés antérieurement afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- Définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
- Aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Assurant l'information des différents partenaires institutionnels, avec l'appui des coordonnateurs du CASNAV.

3. Poser les apprentissages premiers des élèves allophones et accompagner les équipes pédagogiques par :

- une communication rassurante et dynamique, entretenue avec les équipes enseignantes, les personnels de la vie scolaire, les responsables des élèves, menée à l'interne de l'établissement (par exemple, lors des conseils pédagogiques, des conseils de classe ou d'enseignement) ou dans son réseau (conseils sur la mise en place du Delf scolaire, participation aux cercles de réflexion, dialogue avec les autres enseignants ressources dans les écoles et établissements ou conseils donnés aux chefs d'établissement, CPE, etc.) ;
- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV ;
- Une information sur les besoins et les progrès des élèves allophones non scolarisés antérieurement, transmise régulièrement à la communauté éducative ;
- Des éclairages sur les modalités d'évaluation et la mise en œuvre du suivi des élèves.

4. Faire partie du réseau CASNAV en :

- Soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique et de mise en réseau du CASNAV ;
- Participant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
- Actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV ;
- En fournissant des bilans réguliers de son activité.

Compétences professionnelles requises

Valeurs et éthique professionnelles :

- Être porté par une éthique de la responsabilité ;
- Être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

Compréhension des enjeux d'une École plus inclusive :

- Être garant des principes inclusifs présentés dans le Code de l'éducation ;
- Connaître le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire.

Expertise didactique et pédagogique :

- Détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante.

Enseignants chargés de la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) Unités pédagogiques spécifiques (UPS)

Missions

- Aider à la scolarisation effective, cohérente et suivie ; participer à la prévention et à la lutte contre l'absentéisme
- Poser les apprentissages fondamentaux : dire, lire, écrire, compter
- Aider l'enseignant de la classe par une information sur la scolarité antérieure, par un travail mené en collaboration et par l'apport d'outils simples
- Constituer une personne ressource au service de la scolarité et l'inclusion en classe ordinaire
- Encourager, faciliter, accompagner l'entrée au collège des enfants du voyage en fin d'école primaire
- Il peut être demandé aux enseignants de prendre en charge des élèves non francophones et de se servir à cet effet des outils d'apprentissage déjà utilisés

La mise en oeuvre des missions est dépendante du public et du nombre d'enfants accueillis par école suivant le nombre de classes, ce qui induit de la souplesse dans l'emploi du temps hebdomadaire, sous l'autorité de l'IEN de circonscription.

Les interventions commencent en grande section (l'accueil des enfants plus jeunes relève de la scolarisation ordinaire) et peuvent se poursuivre, selon les besoins, en 6^{ème} de collège dans le cadre de la continuité pédagogique attendue au sein du nouveau cycle 3.

L'enseignant s'engage :

- À participer aux temps de formation et d'information du CASNAV (journées de concertation, stages départementaux et académiques, réflexion en liaison avec les différents partenaires)
- À entretenir des relations régulières avec les familles (accueil et information, affectation dans les différents sites d'accueil) et avec le GIP AGV35
- À faciliter les relations école-famille par la médiation parfois nécessaire
- À fournir un bilan régulier de son activité à l'IEN de circonscription et à l'IEN référent départemental EFIV

Compétences requises

Du fait de modes de vie souvent précaires, de réalités familiales, sociales et économiques qui leur sont spécifiques, les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs ont un rapport plus ou moins distendu aux apprentissages scolaires, dont la prise en compte nécessite une pédagogie adaptée.

Il faut :

- Pouvoir répondre à la nécessité de sens, de cohérence et de continuité de parcours scolaires parfois interrompus ou discontinus ;
- Ancrer les apprentissages scolaires en prenant en compte la réalité des acquis et des besoins pédagogiques de ces élèves afin de prévenir les situations d'illettrisme, de misère culturelle et de désocialisation ;
- Posséder des compétences pédagogiques avérées dans le domaine de la personnalisation des parcours, mais aussi dispenser des démarches d'enseignement coopératif et créatif ;
- Assurer le suivi pédagogique des enfants malgré la mobilité des familles ;
- Montrer des capacités d'adaptation au regard des flux, des déplacements, des départs et des arrivées des familles.

Implantation des postes « scolarisation enfants du voyage »

	Ecole ou collège et code U.A.I.	Support	
En écoles élémentaires	BETTON EEPU OMBLAIS (0351806Y)	ECEL ENF VOYAGE	
	FOUGERES EPPU Bleuets (0350948R)	ECEL ENF VOYAGE	
	RENNES EEPU Moulin du Comte (0350631W)	ECEL ENF VOYAGE	
	ST JACQUES EEPU Eugène Pottier (0352391J)	ECEL ENF VOYAGE	
	PLEURTUIT EEPU (0352269B) → Se reporter à la fiche de poste page 13	ECEL ENF VOYAGE	Poste itinérant <u>Secteur d'intervention</u> : PLEURTUIT et ST MALO
En collège	RENNES Collège Gayeulles (0350027P)	E1D SPE	<u>Secteur d'intervention</u> : RENNES Collège Les Gayeulles + CHARTRES DE BRETAGNE Collège de Fontenay + écoles du secteur du Collège Les Gayeulles

Fiche poste enseignant UPS-EFIV - Poste PLEURTUIT-SAINT MALO

Intitulé du poste

Professeur sur poste UPS (Unité Pédagogique Spécifique) pour Élèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV).

Enjeu

Construire un nouveau dispositif d'appui à la scolarisation des EFIV, associant le CASNAV.

Cadre institutionnel

Rattaché à la DSDEN, placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice du CASNAV, l'enseignant anime un dispositif de soutien UPS, qu'il coordonne et dans lequel il enseigne. Son action, qui s'inscrit dans la cohérence de la politique éducative du CASNAV, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles départementales et académiques.

La mise en place d'UPS (Unités Pédagogiques Spécifiques pour EFIV) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-142 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

L'inclusion dans les classes dites « ordinaires » constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

Les unités pédagogiques spécifiques (UPS) pour élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) sont des dispositifs de soutien. Elles doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux Élèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) sur le territoire. Le Livret Scolaire Unique est l'outil de suivi à utiliser.

Missions spécifiques au poste

Selon les besoins, l'enseignant-ressource interviendrait dans les trois secteurs suivants (avec 4 heures d'intervention au collège le Bocage) :

a) Dinard, collège le Bocage

- EMPU A Launay/EEPU Louis Bréhault - rue Bellevue - 35780 LA RICHARDAIS
- EPPU Cap-Horniers - 20 rue des Préaux - 35800 SAINT BRIAC
- EPPU François Renaud - rue des écoles - 35800 SAINT LUNAIRE
- EPPU - 1 rue du Général De Gaulle - 35870 LE MINIHIC SUR RANCE
- EMPU/EEPU Joseph Launay - Rue de l'Avenir - 35730 PLEURTUIT
- EMPU P. Signac - 47 rue des Minées - 35800 DINARD
- EEPU A. Colas - 29 rue des Minées - 35800 DINARD

b) Saint-Malo, collège Châteaubriand

- EMPU Courtoisville - 2 rue René Rosse - 35400 ST MALO
- EEPU Courtoisville - 48 avenue du 47e Régiment d'Infanterie - 35400 ST MALO
- EPPU Grand Bé - 1 rue des Bouchers - 35400 ST MALO
- EMPU D Gélén - 3 bd Villebois Mareuil - 35400 SAINT MALO
- EEPU Rocabey - 28 bd Villebois Mareuil - 35400 ST MALO
- EMPU Bellevue 1 rue Descartes - 35400 ST MALO
- EEPU Bellevue - 3 rue Descartes - 35400 ST MALO
- EPPU Per Jakez Hélias - 11 rue Claude Monet - Château Malo - 35400 ST MALO
- EMPU/EEPU Robert Lossois - Avenue de la Bréhaudais - 35430 ST JOUAN DES GUERETS
- EPPU - 1 rue de la Gare - 35430 SAINT SULIAC

c) Saint-Malo, collège Duguay Trouin

- EPPU L'école du parc - 15 rue du pavé Saint-Charles - 35430 CHATEAUNEUF - D'ILLE - ET - VILAINE
- EMPU La Boulmaye - 4 allée de la Goëlette - 35400 ST MALO
- EMPU Legatelois - 25 rue Général de Castelnau - 35400 ST MALO
- EEPU Legatelois - 11 rue Charles le Goffic - 35400 ST MALO
- EEPU Groupe scolaire Théodore Chalmel - 8 rue Jean Monnet - 35430 SAINT-PERE
- EEPU Jules Verne - 15 rue de la Rance - 35430 LA-VILLE-ES-NONAI

La mise en œuvre de ces missions est dépendante du public et du nombre d'enfants accueillis par l'école suivant le nombre de classes, ce qui induit de la souplesse dans l'emploi du temps hebdomadaire. Ces modulations seront effectuées sous l'autorité de l'IEN de circonscription et/ou du chef d'établissement.

Dans l'exercice de ses missions, le professeur s'attachera à développer les quatre volets suivants :

1. Inscrire son action individuelle dans celle du CASNAV

Ce volet a pour enjeux de :

- Soutenir la dynamique de partage et de mise en réseau impulsée par le CASNAV ;
- Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail mis en place par le CASNAV ;
- En lien avec la Division des élèves, alimenter le tableau de bord du CASNAV sur la scolarisation des EFIV ;
- Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités.

2. Construire la coéducation avec les familles

Ce volet a pour enjeu de construire des relations partenariales constructives avec les familles. Il s'agit notamment de :

- Clarifier la compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Favoriser la communication entre les familles et les différents partenaires institutionnels de l'école ;
- Encourager, faciliter, accompagner l'entrée au collège des EFIV en fin d'école primaire.

3. Etre une ressource pour les équipes pédagogiques

Ce volet a pour enjeu de favoriser la dynamique inclusive dans les écoles et collèges. Cette action s'appuie sur :

- Réduire les délais d'attente de scolarisation ;
- Établir un bilan diagnostic des acquis et besoins des élèves concernés ;
- Avec l'appui du CASNAV, définir avec les équipes éducatives, les modalités de scolarisation les plus adaptées sur la base de ces évaluations et du projet pédagogique transmis par l'UPS ;
- Contribuer activement à la vie des établissements en participant aux conseils école-collège et aux conseils pédagogiques ;
- Aider les enseignants de la classe par une information sur la scolarité antérieure, et par l'apport d'outils simples et mutualisés par le CASNAV ;
- Avec l'appui du CASNAV, apporter des conseils aux directeurs, chefs d'établissement, partenaires, etc.

4. Assurer le suivi et la fluidité des parcours scolaires des EFIV

Ce volet a pour enjeux de :

- Renforcer la scolarisation effective, cohérente et suivie des élèves, en lien avec le CASNAV ;
- Développer la liaison entre les différents écoles/collèges et les différents degrés d'enseignement ;
- Sensibiliser les autres professeurs aux démarches et contenus d'enseignement-apprentissage destinés aux élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs.

Compétences professionnelles à mobiliser

1. Valeurs et éthique professionnelles

- Etre un professionnel porté par une éthique de la responsabilité
- Etre convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Considérer que la présence des EFIV est une richesse pour tous au sein de l'école ;
- Etre vigilant aux inégalités scolaires.

2. Compréhension des enjeux d'une école inclusive

- Etre garant du respect des principes d'inclusion de la loi d'orientation du 8 juillet 2013 ;
- Etre garant du respect des orientations données par la circulaire ministérielle n° 2012-143 du 2-10-2012, la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 et la circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012.
- Etre conscient des limites de l'externalisation de la difficulté scolaire et de ses effets.

3. Expertise pédagogique

- Etre sensibilisé aux conditions de vie des familles d'EFIV ;
- Mobiliser des compétences de communication pour mettre en confiance et favoriser la liaison entre les familles, les associations et autres organismes référents ;
- Créer une dynamique partenariale à l'échelle d'un territoire pour rapprocher école-famille, en vue de la réussite des EFIV ;
- Ancrer les apprentissages des EFIV en prenant en compte leur culture familiale. Cela impliquera notamment de :
 - Pouvoir répondre à la nécessité de sens, de cohérence et de continuité dans des scolarités non continues ;
 - Permettre d'ancrer les apprentissages fondamentaux en prenant la culture des voyageurs en compte et ainsi prévenir et lutter efficacement contre l'illettrisme ;
 - Posséder des compétences avérées dans le domaine de la différenciation pédagogique et de la personnalisation des parcours ;
 - Montrer des capacités d'adaptation au regard des flux, des déplacements, des départs et des arrivées des familles.

Enseignant animateur auprès du pôle CASNAV 35

Lors de la publication des postes : support identifié auprès de la DSDEN (0359999D) –
Catégorie support « AN. CASNAV ACAS »

Le CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) assure une réponse spécifique aux besoins de ces élèves. Il identifie et répond également aux attentes des équipes éducatives. Ce service s'appuie sur un collectif de quatre antennes départementales coordonnées par une antenne académique. Chaque pôle assure l'accompagnement des équipes éducatives dans les écoles et collèges par le biais de la formation ou par l'apport de ressources.

Intitulé du poste

Coordonnateur du CASNAV pour le département d'ILLE ET VILAINE

Poste d'enseignant 1er degré chargé de mission et détaché à temps partiel, basé à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE.

Description du poste

Installé à la DSDEN, placé sous l'autorité fonctionnelle de la responsable du CASNAV de l'académie, l'enseignant chargé de mission CASNAV coordonne et anime un réseau territorial. Son action, qui s'inscrit dans la cohérence d'une politique académique, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles territoriales et académiques.

Au sein des écoles et des établissements scolaires, le coordonnateur CASNAV s'attache à développer les volets suivants :

1. Accueillir les élèves et leur famille en :

- Réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
- Contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- Définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
- Aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- Assurant l'information des différents partenaires institutionnels.

2. Accompagner les équipes pédagogiques par :

- La diffusion de ressources didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisés par le CASNAV ;
- Des actions de conseils, d'information et de formation.

3. Faire partie du réseau CASNAV en :

- Soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique du CASNAV ;
- Collaborant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
- Actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV.

Compétences professionnelles requises

1. Valeurs et éthique professionnelles :

- Être porté par une éthique de la responsabilité ;
- Être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;
- Être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

2. Compréhension des enjeux d'une École plus inclusive :

- Être garant des principes inclusifs de la loi d'orientation de juillet 2013 ;
- Connaître le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire comme repère pour l'installation de l'école du socle.

3. Expertise didactique et pédagogique :

- Détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante.

Candidatures :

Les candidats transmettront leur candidature à la DIV1C pour le 06/04/21 sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr

Un double sera transmis à Madame Sophie Mokhtari, responsable académique du CASNAV, sur l'adresse ce.casnav@ac-rennes.fr

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche postes à entretien - N° 15 Dispositif spécifique de scolarisation des enfants de moins de 3 ans
Division du 1^{er} degré - DIV 1 C Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Enseignant en charge du dispositif spécifique de scolarisation des enfants de moins de trois ans

La prise en charge de ce type de dispositif n'est pas compatible avec un temps partiel.

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le **6 avril 2021 14h**
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)

Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

Le candidat est affecté dans une école primaire ou maternelle en tant qu'enseignant de classe maternelle non spécialisé. Il fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui conçoit le projet d'accueil et de scolarisation en lien avec la collectivité territoriale et les professionnels locaux de la petite enfance.

Son action pédagogique vise à accueillir en tout premier lieu de jeunes élèves et leurs familles.

Il s'agit d'identifier finement les besoins spécifiques de chacun de ces jeunes élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques, pour aménager les temps et les espaces afin de permettre une entrée réussie dans la scolarisation.

L'action pédagogique de l'enseignant sera centrée avant tout sur l'acquisition du langage oral, en accordant toute sa place au jeu et à la manipulation des objets. L'éducation sensorielle, les activités physiques et la motricité fine, la rencontre avec le langage écrit et les activités artistiques constitueront le cœur des activités mises en œuvre avec ces très jeunes élèves.

L'action de l'enseignant en charge du dispositif spécifique de scolarisation des enfants de moins de trois ans doit être pensée en articulation avec les enseignants de l'école, les personnels ATSEM et les personnels locaux de la petite enfance, tout en veillant à porter une attention particulière à la relation aux parents d'élèves.

Le dispositif nécessite une réflexion et une action concertées au sein de l'équipe pédagogique dans le cadre des heures institutionnelles dédiées aux conseils des maîtres et de cycle.

Compétences attendues

Le candidat devra être capable de :

- connaître les principaux éléments du développement physiologique, cognitif, langagier et psychologique du jeune enfant ;
- avoir une expérience de l'enseignement à l'école maternelle ;
- repérer / analyser les besoins des élèves de l'école maternelle et plus particulièrement des élèves de moins de trois ans ;
- avoir une maîtrise de l'individualisation pédagogique comme réponse aux besoins du tout jeune enfant ;
- posséder une bonne maîtrise didactique de l'enseignement du langage oral ;
- être en mesure de travailler en équipe pluridisciplinaire, plus particulièrement avec un ATSEM ;
- partager ses expériences en équipe d'école, d'analyser ses pratiques et être force de propositions ;
- être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ;
- être engagé dans les actions de formation proposées par le département, y compris à distance ;
- s'appuyer sur les temps de concertation pour inscrire le projet d'accueil et de scolarisation au sein du projet d'école.

Compte tenu des compétences et de l'expérience attendues, le dispositif ne pourra pas être pris en charge par un titulaire 1^{ère} année.

Écoles concernées

Ces dispositifs sont publiés avec le libellé suivant : « **ENS CL MAT CI EXP PEDA** » afin de les distinguer des autres classes maternelles « **ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC** ».

Dans le cas des écoles dans lesquelles le dispositif est pris en charge par le directeur ou la directrice, le support ne sera pas différencié dans l'école. Les écoles concernées sont surlignées.

				Circonscription	
EMPU	PAULINE KERGOMARD	COMBOURG	0352488P	COMBOURG	
EMPU	PAUL SIGNAC	DINARD	0351818L	ST-MALO VILLE	
EPPU	LOUISE MICHEL	DOL-DE-BRETAGNE	0350224D	PAYS MALOUIN	
EPPU	MARIE LE TENSORER	LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT	0350323L	FOUGÈRES	
EMPU	JACQUES PRÉVERT	MAEN ROCH (Ex ST-BRICET-EN-COGLES)	0351834D	FOUGÈRES	
EPPU	SUZANNE ET RAYMOND GRISON	ST-MÉEN-LE-GRAND	0350524E	MONTFORT-SUR-MEU	
EPPU	ANDRÉE CHEDID	RENNES	0352810P	RENNES OUEST	
EMPU	CLÉMENCEAU	RENNES	0350647N	RENNES CENTRE SUD	
EMPU	GANTELLES	RENNES	0352688G	RENNES EST	
EMPU	GUYENNE	RENNES	0350941H	RENNES OUEST	
EMPU	GUILLEVIC	RENNES	0350944L	RENNES SUD	
EMPU	JEAN MOULIN	RENNES	0350667K	RENNES OUEST	
EMPU	PASCAL LAFAYE	RENNES	0352687F	RENNES SUD	
EMPU	JACQUES PRÉVERT	RENNES	0352689H	RENNES CENTRE SUD	
EMPU	TORIGNÉ	RENNES	0352220Y	RENNES SUD	
EPPU	TRÉGAIN	RENNES	0352209L	RENNES EST	
EMPU	VOLGA	RENNES	0352435G	RENNES SUD	
EMPU	HENRI WALLON	RENNES	0352018D	RENNES SUD	
EPPU	SUZANNE LACORE	ST-JACQUES-DE-LA-LANDE	0352437J	ST-JACQUES-DE-LA-LANDE	
EMPU	BELLEVUE	ST-MALO	0350905U	SAINT MALO VILLE	
EMPU	DANIEL GELIN	ST-MALO	0350509N	ST-MALO VILLE	
EMPU	LA DÉCOUVERTE	ST-MALO	0350718R	ST-MALO VILLE	

 ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche postes à entretien N°16 Classes à horaires aménagés Musique (C.H.A.M.) et dispositifs musique particuliers
Division du 1^{er} degré - DIV 1 C			
Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Classes à horaires aménagés Musique (C.H.A.M.) et dispositifs musique particuliers

La prise en charge de ce type de dispositif n'est pas compatible avec un temps partiel.

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le 6 avril 2021 14h
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)

Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

Missions

Référence :

Arrêté du 22/6/06 paru au BO n°30 du 27/7/06

Circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 (BO n°4 du 25-1-2007)

- Être capable d'organiser les horaires de classes en regard des contraintes musicales.
- Favoriser la liaison école-conservatoire.
- Participer au recrutement et au suivi de la classe.
- Accompagner les élèves au conservatoire et y organiser des activités pédagogiques.

Compétences requises :

- Avoir une connaissance du déroulement des études musicales en conservatoire.
- Avoir des qualités d'organisation et de disponibilité.
- Être capable d'organiser la scolarité en respectant les exigences de l'école et les contraintes du conservatoire.
- Être en mesure de mettre en place des parcours d'apprentissage personnalisés.

Profil attendu :

- Avoir des aptitudes pour la musique et le chant.
- Avoir une bonne expérience professionnelle.
- Avoir de solides compétences pédagogiques, notamment dans le champ de la différenciation.
- Savoir travailler en équipe.
- Savoir développer un projet de classe incluant contraintes musicales et ouverture culturelle.

Pour toute précision complémentaire, prendre contact avec les I.E.N. de circonscription.
Codification Mouvement intra – liste des postes -> « ENS.CL.ELE - CL HR AMEN »

RENNES EPU CONTOUR ST-AUBIN CHAM	IEN RENNES CENTRE-OUEST	2 postes
RENNES EPU TORIGNÉ Dispositif musique particulier	IEN RENNES SUD	1 poste
RENNES EPU VOLGA Dispositif musique particulier	IEN RENNES SUD	1 poste
VITRE EPU JEAN GUÉHENNO CHAM	IEN VITRÉ	1 poste

 ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche de postes - N°17 - COORDONNATEUR DE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE - ENSEIGNANT SURNUMÉRAIRE CITÉ ÉDUCATIVE
Division du 1 ^{er} degré - DIV1C			
Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

COORDONNATEUR DE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le 6 avril 2021 14h
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)

Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE

- Refondation de l'éducation prioritaire : circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014
- Référentiel de l'éducation prioritaire : <http://eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html>

MISSIONS

Le coordonnateur a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.

Il agit sous l'autorité fonctionnelle des pilotes du réseau (IEN, chef d'établissement et IA-IPR référent) qu'il assiste dans leur mission de pilotage du réseau.

PRINCIPALES MISSIONS

- Préparer, organiser la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage de réseau avec l'IEN, le chef d'établissement et l'IA-IPR référent.
- Mettre à jour les données relatives au pilotage du réseau dont le tableau de bord.
- Faciliter l'animation et la coordination du réseau en impulsant des dynamiques, en suscitant l'innovation et en contribuant aux liens entre le 1er et le 2nd degré.
- Assurer la coordination et le suivi des dispositifs partenariaux mis en place sur le réseau.

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissance des spécificités de l'éducation prioritaire.
- Connaissances générales du fonctionnement de l'institution scolaire et de l'administration.
- Bonnes aptitudes à la communication orale et écrite.
- Aptitude au pilotage de projets et à l'innovation.
- Capacités d'analyse et de synthèse.
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte et tableur, web...).

RECRUTEMENT

Pour les postes à temps complet	Voir ci-après -> Lettres de motivation et CV sur l'adresse mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr	Saisie des vœux dans SIAM 1er degré	Nomination à titre définitif
Pour les postes à mi-temps	Voir ci-après -> Lettres de motivation et CV sur l'adresse mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr	Pas de saisie des vœux dans SIAM 1er degré	Nomination par délégation. L'enseignant reste titulaire du poste détenu à titre définitif

Les personnels assurant actuellement ces missions par délégation seront maintenus en 2021/2022 sur leur demande. Dans le cas contraire, les nouveaux candidats seront convoqués à un entretien devant une commission.

REP concernés	Localisation administrative des postes	Circonscriptions
REP RENNES Collèges ROSA PARKS et CLOTILDE VAUTIER	RENNES E.P.PU GUYENNE	RENNES OUEST
REP+ RENNES Collèges HAUTES-OURMES et BINQUENNAIS	RENNES E.E.PU VOLGA	RENNES SUD
REP DOL-DE-BRETAGNE (1/2 poste)	PAYS MALOUIN - siège Circonscription IEN	PAYS MALOUIN
REP RENNES Collège Chalais (1/2 poste)	RENNES E.P.PU JACQUES PRÉVERT	RENNES CENTRE-SUD
REP ST-MALO (1/2 poste)	ST-MALO VILLE - siège Circonscription IEN	ST-MALO VILLE
REP VAL-COUESNON (ex-secteur de TREMBLAY) (1/2 poste)	VAL-COUESNON (ex TREMBLAY) Collège Pierre Perrin	FOUGÈRES

ENSEIGNANT SURNUMÉRAIRE CITÉ ÉDUCATIVE

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le **6 avril 2021 14h**
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)

Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE

- Refondation de l'éducation prioritaire : circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014
- Référentiel de l'éducation prioritaire : <http://eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html>
- Création de la cité éducative dans le quartier du Blosne le 11 septembre 2019 <http://www.ac-rennes.fr/cid144852/rennes-labellisee-cite-educative-pour-le-quartier-du-blosne.html>

MISSIONS

L'enseignant surnuméraire a pour rôle de contribuer à la réussite de tous les élèves scolarisés dans les écoles du territoire de la Cité Éducative (groupes scolaires Guillevic/Wallon, Volga, Torigné, Pascal Lafaye et Léon Grimault), aux côtés des enseignants de ces groupes scolaires et en articulation avec les enseignants spécialisés, les interlocuteurs de la communauté éducative et les partenaires de l'école.

Il agit sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN de la circonscription de Rennes Sud, en concertation avec les directrices et directeurs concernés et la coordonnatrice Cité Éducative.

PRINCIPALES MISSIONS

- Développer des projets de co-intervention avec les enseignants afin de développer les compétences orales et écrites des élèves ainsi que des notions fondamentales en mathématiques
- Utiliser le numérique au service des apprentissages (notamment des outils comme le TNI, les web TV et Web Radio, ENT Beynelu, applications numériques au service de la différenciation ...)
- Valoriser et mutualiser « les bonnes pratiques » et l'innovation au sein des écoles de la cité éducative
- Favoriser la connaissance et l'appropriation par les familles et les partenaires de ce qui se passe au sein de la Cité Éducative.

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissance des spécificités de l'éducation prioritaire.
- Connaissances actualisées en didactique des disciplines en français et en mathématiques.
- Bonnes aptitudes à la communication orale et écrite et à la coopération avec des pairs
- Appétence pour la recherche, l'impulsion de projets dans les classes (impliquant des apprentissages fondamentaux), et le suivi des progrès des élèves.
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte et tableur, web...)

IMPLANTATION DES POSTES

0352199A	E.P.PU	GUILLEVIC	RENNES	IEN RENNES SUD
0352258P	E.P.PU	VOLGA	RENNES	IEN RENNES SUD

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche postes à entretien - N° 18
Division du 1 ^{er} degré - DIV 1 C		Poste coordonnateur AESH	
		Renseignements : Tél. 02.99.25.11.06 Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr	

**Poste d'enseignant chargé d'assurer la coordination départementale du pôle Aides humaines
(Service ASH)
Codification et implantation Mouvement intra : « REF – IEN ASH PARCOURS 2ND DEGRE »**

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV par mail uniquement à transmettre sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr avant le 6 avril 2021 14h
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré (serveur ouvert du 06 avril 2021 14h au 21 avril 2021 23h59)
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant avril ou retour des congés de printemps – Convocation adressée sur l'adresse mail académique (webmail)

Le Pôle Aides Humaines, implanté à la DSDEN 35, a pour mission d'assurer la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves en situation de handicap pour lesquels une aide a été reconnue nécessaire par décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du Projet Personnalisé de scolarisation de l'élève.

Le responsable, chargé d'assurer la coordination départementale du dispositif aides humaines et de son animation, est membre de l'équipe du service ASH. Il organise et planifie les emplois du temps des AESH en liaison avec les pilotes des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL). Il assure la cohérence de leurs interventions et anime les réunions organisées à leur intention en lien avec les PIAL. Il est chargé d'organiser la formation d'adaptation à l'emploi des personnels.

Le coordonnateur et les membres du pôle assurent le lien entre les écoles, la MDPH, les familles et les PIAL afin d'ajuster l'accompagnement aux besoins repérés de l'élève. Il travaille en lien étroit avec la MDPH pour aider cette dernière dans l'instruction des demandes et participe à l'animation et au suivi de ce dispositif sous l'autorité des I.E.N. ASH.

Il anime le réseau départemental des pilotes et coordonnateurs de PIAL.

Son activité quotidienne le met en relation avec de très nombreux partenaires.

Les candidats doivent être de préférence titulaires d'une spécialisation (CAPPEI ou CAPA SH) ou posséder une expérience en matière d'animation et de coordination de tout dispositif comparable.

De solides compétences relationnelles sont essentielles. Le coordonnateur départemental des AESH doit être un enseignant rigoureux, diplomate et disposer de réelles capacités d'analyse de situations complexes.

Il doit de plus rendre compte régulièrement et rapidement de l'état des lieux du dispositif.